



Événements publics éco-exemplaires

→ Guide de réduction et de tri
des déchets à destination
des organisateurs



ÉDITO

Territoire dynamique et attractif, disposant de multiples équipements culturels, sportifs,... la MEL accueille de nombreux évènements publics tout au long de l'année.

Organiser un événement, c'est créer des moments de partage et de convivialité indispensables à la vitalité d'un territoire. Mais les quantités de déchets produits par les événements peuvent impacter négativement notre environnement.

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui vise à réduire de 15 % les déchets produits sur notre territoire d'ici 2030 par rapport à l'année 2010, la Métropole Européenne de Lille accompagne les organisateurs d'événements souhaitant s'engager dans une gestion éco-exemplaire de leurs déchets. Qu'il s'agisse d'une fête de quartier, d'un événement culturel ou d'une compétition sportive, chaque organisateur peut mettre en place une ou plusieurs actions ayant un impact fort sur sa production de déchets.

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
en charge de la Propreté de l'espace public Prévention,
collecte, traitement, tri et valorisation des déchets

SOMMAIRE

- P. 5 **Introduction**
- P. 7 **Comment améliorer la gestion de vos déchets ?
Les clés de réussite**
- P. 11 **Comment réduire les déchets produits
par votre événement ?**
- P. 17 **Comment mettre en place le tri de vos déchets ?**

INTRODUCTION

Ce guide a été conçu pour vous aider à réduire et à trier les déchets générés par votre événement. Vous y trouverez de nombreux conseil pratiques ainsi qu'une présentation des dispositifs mis à disposition par la MEL en faveur du tri de vos déchets.

À la clé : moins de déchets dans vos poubelles et plus de déchets recyclés !



CHAPITRE 1

COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DE VOS DÉCHETS ? LES CLÉS DE LA RÉUSSITE.

Pour gérer vos déchets de manière éco-exemplaire, une réflexion et une démarche globales doivent être engagées. Cinq actions clé vous aideront à mener à bien votre projet de réduction et de tri des déchets.

1. Désigner un « référent déchet »

Pour structurer et optimiser la gestion de vos déchets, il est nécessaire de mener une réflexion globale en la centralisant. Il est donc particulièrement important de désigner parmi votre équipe, un « référent déchet » chargé notamment de superviser cette problématique, du début à la fin du projet. Il sera l'interlocuteur privilégié des autres membres de votre équipe, des partenaires sur les différentes problématiques liées aux déchets (cf. p. 19).

2. Réduire d'abord, trier ensuite

Réduire la production des déchets est un enjeu environnemental fort. Mais produire moins de déchets lors de son événement, c'est aussi moins de déchets à ramasser au sol, moins de déchets à trier, moins de déchets à collecter.

Le premier enjeu en matière de gestion des déchets lors d'un événement est donc de réduire le volume des déchets produits. Une fois ce travail de réduction réalisé, il sera alors temps d'étudier la mise en place du tri des déchets qui ne peuvent être évités.

3. Réaliser un état des lieux des déchets produits lors de votre événement

Quels produits alimentaires et boissons sont prévus ? Dans quels contenants seront-ils servis ? Quels restaurateurs seront associés à l'événement ? Quels seront les besoins en structures : stands, mobilier, décoration ? Les choix que l'on fait lors de la préparation de l'événement ont

des répercussions importantes en termes de déchets pendant la manifestation.

En amont de l'événement, nous vous conseillons de lister les types de déchets susceptibles d'être produits afin de chercher des solutions pour les éviter.

4. Communiquer et impliquer tous les acteurs de l'événement

Pour que les efforts de réduction et les gestes de tri soient compris et réalisés par tous, nous vous conseillons de les communiquer auprès de chaque acteur de l'événement : le public mais aussi les artistes, sportifs, techniciens, bénévoles, prestataires et restaurateurs associés à l'événement.

5. Réaliser un bilan et valoriser ses résultats

À l'issue de l'événement, il est utile pour l'année suivante d'évaluer les dispositifs déchets mis en place en identifiant les points qui ont bien fonctionné et ceux à améliorer.

Il est souvent difficile de réaliser de multiples actions de réduction et de tri lors d'une même édition. Mieux vaut adopter une démarche d'amélioration d'une édition à l'autre. Une ou deux actions clé peuvent réduire de manière significative la quantité de déchets produits.

Enfin, valoriser les résultats obtenus dans le cadre de votre communication est motivant et permet de répondre aux attentes des partenaires et du public, acteurs de plus en plus sensibles aux enjeux de protection de l'environnement.



ICI
BIODÉCHETS
MERCI !

TOUS VOS RESTES ALIMENTAIRES

LILLE STREETFOOD FESTIVAL #2

suez

ICI
VAISSELLE EN CARTON
MERCI !

ASSIETTES, GOBELETS BARQUETTES, ETC...

suez

LILLE STREETFOOD FESTIVAL #2

ICI
DÉCHETS NON RÉCYCLABLES
MERCI !

SERVIETTES, MOUTONNETS, PAPIERS SALES...

suez

LILLE STREETFOOD FESTIVAL #2



CHAPITRE 2

COMMENT RÉDUIRE LES DÉCHETS PRODUITS LORS DE VOTRE ÉVÉNEMENT ?

Un événement étant par définition éphémère, les produits jetables peuvent sembler indispensables à première vue. Pourtant, il est possible de les limiter. La réduction à la source de vos déchets rend votre événement plus propre, réduit son empreinte écologique et allège vos poubelles.



L'offre de boissons et de restauration

Une part importante des déchets produits lors d'un événement provient de l'offre de boissons et de restauration : grands cartons, gobelets jetables, emballages et contenants alimentaires, bouteilles en plastique et en verre, restes alimentaires...

Il est donc important de porter une attention particulière à l'offre de restauration proposée au public, mais aussi aux artistes, techniciens et bénévoles (catering).

→ Choisir et sensibiliser les fournisseurs

Lorsque l'offre de restauration et de boissons est sous-traitée auprès d'un ou plusieurs prestataires privés, nous vous conseillons d'inscrire dans votre cahier des charges des critères en matière de réduction des déchets. Et contrairement aux idées reçues, ces critères n'ont pas forcément un impact sur le prix ! À noter : il existe désormais sur notre territoire une offre de traiteurs et foodtrucks orientée vers des produits locaux et / ou bio et / ou sans déchets.

Les buvettes et autres stands de restauration sont parfois tenus par des partenaires associatifs. Il convient de les sensibiliser aux enjeux de réduction de leurs déchets, en les incitant à adopter des solutions de réduction présentées dans ce guide.

→ Réduire les emballages et les contenants

Pour limiter les emballages et les contenants, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- **favoriser les produits utilisant le moins d'emballage possible** en privilégiant des produits locaux non emballés et en évitant la vente de produits industriels emballés (biscuits, sandwichs, encas...). Les dosettes individuelles (pots ou sticks de sauce) sont également à éviter en faveur de l'achat en gros et en vrac.
- **servir les boissons au verre et non en cannettes ou en bouteilles.** Pour les boissons pétillantes (bières, sodas), votre partenaire peut avoir recours à des fûts consignés. Cette solution peut être plus économique car les fûts non ouverts sont remboursés par les fournisseurs.
- **privilégier la vaisselle lavable et réutilisable (gobelets, assiettes, couverts, carafes...)** Les gobelets à usage unique en plastique ou en carton peuvent être substitués par des gobelets lavables et réutilisables. Mais attention : pour qu'un gobelet réutilisable ait un moindre impact environnemental, il doit être réutilisé au moins dix fois, sa production étant plus consommatrice en eau et matière plastique que celle d'un gobelet jetable. Pour s'assurer de leur réutilisation, il ne faut donc pas les offrir mais les récupérer à l'aide d'une consigne payante, et éviter d'en faire des objets promotionnels de l'événement (cf. p. 15). L'utilisation d'assiettes et couverts lavables permet également d'éviter les barquettes et vaisselles en carton à usage unique.

Certaines structures locales proposent la location de vaisselle réutilisable, notamment l'ESAT Malecot des Papillons Blancs

à Lille. Leur prestation comprend le lavage des objets prêtés ou loués.

Plus d'informations : **03 20 08 10 60 - logistique-lille@papillonsblancs-lille.org**

Si des emballages ou des contenants alimentaires ne peuvent être évités, nous vous conseillons de privilégier des matériaux en papier/carton, aluminium ou verre, moins nocifs que le plastique pour l'environnement. Par exemple, préférez les barquettes de frites en carton plutôt qu'en plastique, les canettes en aluminium plutôt que les bouteilles de soda en plastique.

→ Éviter le gaspillage alimentaire

Pour éviter de jeter en fin d'événement des produits encore consommables, il est important en amont, d'anticiper au mieux les quantités de nourriture nécessaires.

Les portions sont également à étudier, afin de ne pas être surévaluées. Des portions enfant peuvent par exemple être définies en amont, et des doggy bags distribués si besoin.

En fin d'événement, il peut être intéressant de redistribuer les denrées non écoulées au sein de l'équipe ou d'organiser un repas de clôture avec tous les acteurs de la manifestation. Pour des quantités plus importantes, vous pouvez mettre en place un partenariat avec une association caritative pour redistribuer les plats non entamés aux personnes nécessiteuses.

→ Proposer l'eau du robinet

La vente ou la distribution de bouteilles d'eau en plastique génère une quantité de déchets importante. Plusieurs solutions s'offrent à vous pour les éviter :

→ Utiliser des gourdes

Les organisateurs d'événements sportifs peuvent inciter leur public à se munir de leur propre gourde ou d'un « camel bag », via vos supports de communication en amont de l'évènement.

→ Utiliser des carafes et des écocup

Si votre évènement a lieu dans un équipement disposant d'accès à l'eau courante, vous pouvez avoir recours à des carafes et des écocup.

→ Installer un « bar à eau » en partenariat avec Iléo

Pour les évènements ayant lieu sur l'espace public : un « bar à eau » composé de rampes à eau connectées au réseau d'eau peut être installé par Iléo (cf. photo ci-dessous).

Votre sollicitation doit être adressée à communication@mel-ileo.fr.

Toute demande d'intervention d'iléo est soumise à la validation de la MEL. Un repérage du site d'implantation est nécessaire à minima un mois avant l'évènement. Un prélèvement sera également réalisé par Iléo sur le point d'eau quinze jours avant la manifestation.



Le mobilier et la décoration

Banderoles et nappes jetables, bâtons fluorescents, tap tap publicitaires... viendront alourdir vos poubelles en fin d'évènements. Pour la décoration et le mobilier, nous vous conseillons de privilégier le réemploi au tout jetable :

- Préférez les objets réutilisables d'une édition à l'autre. Par exemple, les banderoles, oriflammes ou bâches imprimées sans les dates exactes peuvent facilement être réutilisées.
- Il est possible de récupérer du matériel gratuitement sur des sites spécialisés tels donnons.org ou recupe.net.
- Il existe également des sites locaux de mutualisation pour emprunter mobilier, décoration ou outils comme Tipimi.fr ou placedesassos.lille.fr.
- La location d'objets, mobiliers nécessaires à un évènement est proposée par de nombreux prestataires.
- Enfin si vous devez acheter du matériel, pensez à l'achat de seconde main en recycleries et ressourceries notamment. La MEL les a recensés à l'adresse suivante : <https://www.lillemetropole.fr/reparer-donner-reutiliser>.

La communication

→ Les objets publicitaires

Les objets promotionnels ont souvent une durée de vie très limitée et ne sont pas toujours utiles. En effet, avoir un stock chez soi de stylos, carnets ou autre porte-clés en provenance de pays lointains n'est pas nécessaire et constitue une source de déchets inutiles. L'objectif est de s'interroger sur l'utilité du cadeau en préférant des objets réutilisables, sans plastique et qui font sens. Pour permettre à votre public de repartir avec un souvenir de l'événement, l'objet publicitaire peut être remplacé par un stand photo par exemple.

À noter : les « tote bag », souvent considérés comme des objets promotionnels durables n'ont pas une empreinte carbone neutre puisque leur fabrication consomme une quantité d'eau importante. Si votre public a besoin d'un contenant pendant votre événement (marché par exemple) vous pouvez les inciter à amener leurs propres contenants, grâce à vos outils de communication en amont de l'événement.

→ Les bracelets de contrôle

Les bracelets de contrôle en plastique, tissu ou papier peuvent facilement être substitués par des tampons.

→ Les documents papier

Moins de flyers et de brochures distribués pendant l'événement, c'est moins de documents papier à ramasser au sol en fin d'événement.

→ Les gobelets à l'effigie de l'événement

L'impact environnemental des gobelets en plastique lavables est inférieur à celui des jetables uniquement s'ils sont réutilisés au moins 10 fois. Il est donc important que ces gobelets soient rendus par le public après utilisation et non conservés comme objet souvenir.

Pour ce faire, nous vous recommandons de mettre en place une consigne et de ne pas floquer les gobelets à l'effigie de votre manifestation, en privilégiant un marquage neutre.



Espace VIP du Main Square Festival réalisé par les équipes Recycleries et Chaudronnerie-Bâtiment du SMAV ». ©Julien Humski – SMAV



Point tri de la MEL mis à la disposition aux grands évènements.

CHAPITRE 3

COMMENT TRIER LES DÉCHETS LORS DE VOTRE ÉVÉNEMENT ?

Une fois le travail de réduction des déchets effectué, il convient de mettre en place le tri des déchets qui ne peuvent être évités. Les déchets en papier, verre, plastique et métal pourront ainsi être recyclés. Pour vous aider à mettre en œuvre le tri des déchets lors de votre événement, la MEL vous accompagne en mettant à votre disposition du matériel et des conseils pratiques, présentés dans ce chapitre.



Pour les événements de moins de 2 000 visiteurs

Pour vous aider à mettre en œuvre le tri des déchets lors de votre événement, la MEL vous accompagne en mettant à votre disposition, par l'intermédiaire de votre commune, des corbeilles de tri (cf. photo ci-dessus). Les sacs seront également fournis par votre commune. Nous vous invitons à vous rapprocher du service événementiel de votre commune pour obtenir ce matériel.



Afin de gérer au mieux ces corbeilles, nous vous conseillons de mettre en place une équipe d'une à deux personnes chargée notamment de remplacer les sacs une fois pleins, et de diffuser les consignes de tri auprès du public (cf. p. 22). Vous pouvez également imprimer les affichettes consignes de tri fournies avec ce guide et les disposer sur des points stratégiques (tables, espace restauration, lieu de passage...).

À l'issue de votre événement et en accord avec votre commune, les sacs devront être déposés dans les bacs gris et jaunes d'un équipement public situé à proximité, afin d'être collectés dans le cadre de la prochaine tournée de quartier.

Pour les événements de plus de 2 000 visiteurs

Pour vous aider à mettre en œuvre le tri des déchets lors de votre événement, la MEL vous accompagne en mettant à votre disposition des « points tri » et en organisant leur collecte (cf. photo p. 16).

Seules les communes peuvent adresser leur demande d'accompagnement à la MEL via un formulaire en ligne accessible sur le site internet de la MEL. Si vous êtes un organisateur associatif, merci de vous adresser à votre commune partenaire pour obtenir cet accompagnement.

Le rôle de chacun

→Le rôle de la MEL

La MEL met à votre disposition un « pack grands événements » comprenant :

- **Des points tri.** Chaque point tri est composé d'un bac gris 360 litres pour les ordures ménagères, d'un bac jaune 360 litres pour les déchets « emballages et papiers », de panneaux de consignes de tri et d'un oriflamme « Ici aussi je trie ».

Le nombre de points tri nécessaire à votre événement est défini par la MEL en fonction du volume de déchets qui sera produit. Les points tri sont ensuite livrés sur le lieu de l'événement par le prestataire de la MEL. À l'issue de l'événement, les bacs sont repris puis lavés par ce même prestataire.

- **La collecte des points tri**
- **Des affichettes de communication** sur les consignes de tri en format numérique, à imprimer et à installer en différents points de votre événement
- **Un stand *Info déchets* pour la sensibilisation du public à la réduction et au tri des déchets (facultatif)** (cf. p23).
- **Ce guide pratique.**

→Le rôle de l'organisateur de l'événement

Pour suivre la mise en place du tri, l'organisateur de l'événement doit désigner au sein de son équipe un « référent déchet » et mettre en place une « brigade propreté ».

Le « référent déchet » :

- est l'interlocuteur privilégié de la MEL en matière de gestion des déchets de l'événement ;
- réceptionne et restitue les bacs de tri sur le site de l'événement ;
- vient chercher et ramène dans les locaux de la MEL, les oriflammes et panneaux de consigne de tri ;
- supervise l'installation des points tri et des affichettes de communication ;
- met en place la « brigade propreté » et supervise son action ;
- est le garant de la qualité du tri ;
- veille au bon usage et au respect du matériel prêté, afin de le restituer à la MEL en bon état.

La brigade propreté

Pour organiser et mettre en place une gestion efficace des déchets, nous vous invitons à constituer une équipe dédiée à cette activité. La brigade propreté peut être composée de bénévoles. La mise en place de cette brigade est un maillon indispensable à la réussite du tri lors de votre événement.

La brigade propreté :

- installe les points tri en lien avec le « référent déchets » ;
- supervise les points tri pendant l'événement en sensibilisant le public et les partenaires de l'événement aux gestes de tri ;
- éventuellement, à l'aide de pinces prêtées par la commune, préserve la propreté du site en ramassant les déchets laissés à terre et assure la qualité du tri en corrigeant les erreurs de tri dans les bacs ;
- rassemble les bacs pour les présenter à la collecte ;
- veille au respect du matériel prêté par la MEL.

De combien de personnes doit être constituée la brigade ?

- événement de 2 000 à 5 000 personnes par jour : 2 à 4 brigadiers
- événement de 5 000 à 10 000 personnes : 4 à 8 brigadiers.

La réception et l'installation des points tri

→ Réception des bacs

Les bacs de tri sont livrés sur le site de l'événement par le prestataire de la MEL. Le point de livraison précis et la date devront être définis par le « référent déchets » et transmis à son interlocuteur de la MEL.

→ Réception des oriflammes et des panneaux consignes de tri

Les panneaux « consignes de tri » et les oriflammes devront être récupérés par le référent déchets de l'événement dans les locaux de la MEL. Un rendez-vous devra être fixé avec l'interlocuteur de la MEL au préalable.

Les panneaux consignes de tri sont livrés dans des boîtes et les oriflammes dans des housses. Merci de bien conserver ces contenants.

→ Installation des points tri

À réception, les points tri sont installés par l'organisateur de l'événement.

Chaque point tri doit comporter un oriflamme et deux bacs : un jaune et gris, accompagnés de leurs panneaux consigne de tri. Pour éviter les erreurs de tri, les bacs doivent **toujours** être présentés en duo, jamais de manière isolée.

Les points tri de la MEL ont vocation à être mis à la disposition du public et ne doivent pas être monopolisés par les partenaires de l'événement (restaurateurs notamment).

Les panneaux doivent être clipsés sur les poignées des bacs.

Par vent fort, les oriflammes peuvent basculer. Il convient donc de les fixer au sol, à l'aide de sardines si le sol est meuble ou de poids si le sol est goudronné (pose de pavés, sacs de sable ou autre supports lourds).

Pensez à positionner les points tri avant l'installation de votre événement, afin que les déchets produits lors de cette installation soient également triés.

→ La qualité du tri : consignes et sensibilisation

L'installation des points tri sur votre événement ne suffit pas à garantir un tri de qualité. Or, si les bacs de déchets recyclables présentent de trop nombreuses erreurs de tri, ils ne seront pas collectés par la benne dédiée aux déchets recyclables, et ne seront donc pas valorisés. À noter : la MEL se réserve le droit de contrôler la qualité du tri réalisé, au moment de la collecte.

La qualité du tri est un point essentiel auquel la MEL est particulièrement attachée. Par la signature de notre charte lors de votre demande d'accompagnement, vous vous êtes engagés à diffuser des supports et des actions de sensibilisation afin de garantir un tri de qualité.

Vous trouverez ci-après une présentation des consignes de tri et des conseils sur les actions de communication et sensibilisation à mettre en œuvre.

Les consignes de tri à respecter

→Bac « emballages et papiers »

Les déchets à jeter dans les bacs à couvercle jaune « emballages et papiers » sont les suivants :

Les emballages et contenants alimentaires en plastique, métal et carton

- Canettes en métal
- Bouteilles en plastique (eau, soda...)
- Barquettes en carton
- Barquettes en aluminium
- Briques en carton
- Bouteilles en verre, si votre commune ne dispose pas encore de Points d'Apport Volontaire pour le verre.

Si votre commune dispose d'ores et déjà de points d'apport volontaire pour le verre (cf. photo ci-contre), nous invitons les restaurateurs à trier à part les déchets en verre produits pour les porter au point d'apport volontaire le plus proche, à l'issue de l'événement.

Les papiers

- Flyers et autres prospectus en papier.
- Journaux.
- Emballages et contenants alimentaires en papier.

→Bac « ordures ménagères »

Les déchets à jeter dans les bacs à couvercle gris « ordures ménagères » sont les suivants :

- Restes alimentaires.
- Couche-culotte et serviettes hygiéniques.
- Mouchoirs sales et serviettes en papier souillées.
- Et tout autre déchet qui ne se trie pas.



Et le tri des biodéchets ?

Depuis janvier 2024, les collectivités en charge de la gestion des déchets ont l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Il existe deux grands types de biodéchets : les déchets verts (taillis d'arbre, pelouse...) et les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...).

Concernant les événements publics, les repas étant rarement préparés sur place, nous avons constaté que les biodéchets produits sont le plus souvent liés au gaspillage alimentaire (restes de frites, de sandwiches, invendus...). De fait, nous recommandons plutôt de mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. p. 13). Si le gaspillage alimentaire est réduit, il n'y aura donc presque pas de biodéchets à trier et à collecter.

Si un nombre important de repas est cependant produit sur place, lors des événements culinaires par exemple, nous invitons les restaurateurs à trier à part leurs biodéchets et à les évacuer via leurs exutoires habituels.



Sensibiliser le public et les partenaires aux gestes de tri

Afin de faire respecter le tri des déchets par votre public et vos partenaires, nous vous invitons à diffuser largement des messages en faveur du tri.

Les supports de communication

- **En amont de l'événement, annoncer dans votre programme et / ou votre site internet** la mise en place du tri des déchets
- **Imprimer puis installer les affichettes fournies par la MEL avec ce guide** aux points stratégiques : tables de repas, lieux de passage, foodtrucks, buvettes, lieux de restauration, espace catering...
- Si l'animation de votre événement est assurée par un animateur, l'inviter à **diffuser des messages oraux** incitant le public à utiliser les bacs de tri et à respecter les consignes.

La brigade propreté

La brigade propreté joue un rôle central dans la transmission de ces messages. Nous vous conseillons de répartir la gestion des points tri entre les différents brigadiers. Ainsi, chaque brigadier aura en responsabilité un nombre limité de points tri. Les brigadiers sont chargés de conseiller le public sur les gestes de tri à réaliser, et éventuellement de corriger les erreurs de tri à la pince.

Nous vous conseillons également d'associer à cette démarche les partenaires présents lors de votre événement, notamment les restaurateurs. Ils peuvent en effet être de bons relais de transmission d'informations des consignes de tri au public. Avant le début de l'événement, un temps de sensibilisation des restaurateurs peut être effectué par les brigadiers le matin même de l'événement, en se rendant directement sur les points de vente.

Le stand *Info déchets* de la MEL sur la gestion des déchets

Dans le cadre de la mise à disposition du « pack grands événements », la MEL peut programmer la tenue d'un stand de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets lors de votre événement.

Ce stand sera installé et animé par le prestataire ou des agents de la MEL. Le lieu et la date de tenue de ce stand devront être définis par le « référent déchet » de l'événement et son interlocuteur de la MEL.

La collecte séparée des bacs

Les collectes séparées des bacs mis à disposition seront organisées et financées par la MEL.

Dans les deux cas, les bacs devront être installés couvercles fermés en bord de voirie au point de collecte défini par la MEL en lien avec le « référent déchets » de l'événement.

Les bacs de déchets recyclables dont le contenu présenterait trop d'erreurs de tri ne seront pas collectés par le camion dédié aux déchets recyclables, mais par le camion dédié aux d'ordures ménagères.

Lors des collectes, la MEL se réserve le

droit de contrôler la qualité du tri réalisé afin de s'assurer que les engagements pris par l'organisateur dans le cadre de la charte, ont bien été respectés.

La restitution du matériel

La restitution du matériel doit avoir lieu en présence du « référent déchet », après collecte des bacs. Comme indiqué dans la charte, l'organisateur s'engage à restituer le matériel complet et en bon état. En cas de perte ou de dégradation du matériel, merci de le signer par mail à contact-dechets@lillemetropole.fr

Les bacs

Les bacs devront être regroupés au lieu et à la date définis par le « référent déchets » en lien avec son interlocuteur de la MEL. Ils seront repris sur site puis lavés par le prestataire de la MEL.

Les panneaux et oriflammes

Les oriflammes doivent être restitués dans leur housse et les panneaux dans leur boîtes. Ils devront être rapportés aux locaux de la MEL lors d'un rendez-vous convenu entre le « référent déchet » et son interlocuteur de la MEL.

**Merci pour votre engagement
dans cette démarche éco-exemplaire
et bonne manifestation !**

Pour aller plus loin

- ✉ **Contactez la MEL** pour toutes questions complémentaires sur le dispositif d'accompagnement proposé.
contact-dechets@lillemetropole.fr
- ✉ **Zero Waste France** édite deux guides sur la gestion des déchets lors des événements et sur les événements sportifs en particulier.
www.zerowasteFrance.org
- ✉ **Drastic On Plastic**, dispositif d'accompagnement des festivals pour des événements zéro plastique.
www.zerowasteFrance.org

Achévé d'imprimer en mars 2024.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

